



Bulletin d'adhésion [SAISON 2018/2019]

CREATION

Madame Monsieur

Nom:

Prénom :

Date de naissance :

Dpt de naissance:

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. port. (1) :

Tél. port. (2):

Tél. domicile :

Autre tél. :

Adresse email (obligatoire) :

Quartier de Clamart

Centre Galvents Corby La gare J-Parisien
 Percy Schneider Plaine Trivaux 3F

Personne(s) responsable(s) pour les mineurs

Nom :

Prénom :

Tél. port. (1) :

Tél. port. (2) :

J'accepte d'être pris en photo, ou que mon enfant soit pris en photo et que ces photos soient utilisées dans le cadre de la communication du Clamart Handball.

Côtisation

SENIOR
170€

JEUNES
145€

[pièces à joindre avec ce bulletin d'adhésion]

- Le bulletin d'adhésion de la FFHB

- **Certificat médical avec la mention obligatoire de la « pratique du handball en compétition » et le cachet du praticien**

- La photocopie recto-verso de la carte d'identité pour une nouvelle adhésion

- 1 photo avec le nom



CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien

obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom du club : Clamart Handball

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :